

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE N° 2026-02

Immeuble : 935 Rue Principale

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, qu'une séance ordinaire du conseil se tiendra le mardi 7 juillet 2026 à 19 h, au lieu ordinaire des séances.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure n° 2026-02 :

Nature et effets de la demande :

La demande a pour objectif de rendre conforme une zone tampon d'une largeur de 0,5 mètres. Le règlement de zonage n° 231-2006 prescrit une largeur minimale de 2,0 mètres lorsqu'un usage commercial a des limites communes avec un usage résidentiel.

Identification de l'immeuble visé :

Adresse : 935 Rue Principale

Lot : 6 344 894

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de cette séance.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce dix-huitième jour du mois de juin 2026.



Marc Chalifoux
Directeur général et
Greffier-trésorier